Réunion D.T.R.A. Du 09.10.2022

Affaire KHERALLAH n° 01 Motif de la Convocation

- Prise en flagrant de la tricherie au test physique par le responsable (DTRA)
- Après avoir entendu l'arbitre KHERALLAH sur les circonstances détaillées de contourner les règles de la course conforme aux normes en vigueur (10 Tours) ce dernier a reconnu formellement sa tricherie en se détachant de son groupe en faisant que 05 tours procurant de cette infraction pour rejoindre le groupe en dernier tour

Conclusion: Après étude du dossier par la Commission de discipline présidé par le D.T.R.A. et les membres présent: BOUICHA – DJEZIRI – FANTAZI – DERBAL II a été décidé comme suit: Privation du prochain test de rattrapage Une suspension de toute la phase aller et retour saison 2022 – 2023 En vertu de l'article 78 (Alinéa (J) du statut de l'arbitre

Affaire ABDFELOUCHE DJABER - JIJEL - n° 02

- Après avoir hôte le dossard et jeter par terre
- Après avoir des épreuves, il a remis son dossard d'une manière indélicate (en le jetant par terrez et pas a sa place ce qu'il a lui reproche reprise par encadreur que le geste est synonyme de malveillant une altercation verbal s'ent née, suivie entre les deux propos irresponsables et autres
- Après conxacation de l'arbitre ce dernier a reconnu son comportement irresponsable sa mauvaise situation sociale et autre

Conclusion : la Commission de discipline présidée par le D.T.R.A. et après consultation et étude du dossier a décidé de porter une suspension de 01 Mois à partir de 21.10.2022 en vertu de l'article 53 du statut de l'arbitre

Affaire BENCHELLOUG N° 03

- Suite à une correspondance envoyée a l'intéressé MERCREDI pour l'audience au DIMANCHE sur les faits survenus au Séminaires, ce dernier a envoyé une lettre d'excuse pour raison professionnelle
- De ce fait, nous avons décidé de lui envoyer une deuxième et dernière convocation pour meilleure gestion de l'affaire, le MERCREDI.12.10.2022

Reprise Affaire BENCHELLOUG N° 03

- Ordre du jour : Examen de l'affaire de Mr BENCHELLOUG Arbitre Régional et Monsieur FERRADI MUSTAPHA Membre de la DTRA
- Après une première convocation, l'arbitre ne s'est pas présenté à la date prévu du 09.10.2022, une deuxième convocation lui a été adressée en date du 12.10.2022 présent à l'heure et la date prévue, ce dernier a été auditionné (des propres déclarations et les lettres transmise de Monsieur FERRADI concernant les événements survenues
- Monsieur BENCHELLOUG avait reconnu les faits a savoir :
- Les propos indécents et le comportement insolent envers un officiel et ce suite à son échec sur le test physique
- En vertu du code disciplinaire du statut de l'arbitre article 78 alinéa (J)
- La Commission de Discipline a prononcé la mesure disciplinaire suivante
- 06 Mois de suspension à compter du début du championnat 2022 2023

LE D.T.R.A. CHALDI ABDELAZIZ